

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 20 AOÛT 2013

Service Aménagement
Division Évaluation Environnementale
Réf. Chr : PD/NL 449/A3
Nos réf. : 2013-000658
Affaire suivie par : Pierre DROSS
Pierre.DROSS@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 86 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet du Gard

Direction des Relations avec les Collectivités
Territoriales
10 Avenue Feuchères
30045 NIMES cedex 9

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

Projet d'aménagement d'une voie verte de Beaucaire à Sernhac déposé par la SEGARD .

Par courrier reçu le 17/06/2013, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier d'aménagement d'une voie verte de Beaucaire à Sernhac déposé par la SEGARD .

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,
L'Adjoint au Chef du Service Aménagement

Frédéric DENTAND